SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 FÉVRIER 2020

<u>Présences</u>:

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Absences: Monsieur Francis Lacelle Poste #3

Monsieur Pierre Tardif Poste #2

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

0030-2020

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Louis-David Coutu

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. <u>Période de questions</u>

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

0031-2020

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Louis-David Coutu

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 17 février 2020 ;

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt bordereau de correspondance



DATE	DE	À	DESCRIPTION
31-12-2019	Moisson Lanaudière	Conseil	Remerciement
15-01-2020	MRC	Maire	Demande d'acquisition d'une terre (Camping)
17-01-2020	Ministère des transports	Directeur général	Permis de voirie
21-01-2020	JEHM	Conseil	Demande aide financière 5 000 \$
21-01-2020	JEHM	Mairie	Demande d'occupation, maison Longpré été 2020.
23-01-2020	Éric Denis, Martin Chartrand et Chantal Ricard	Maire	Achat Lots :27A-11, 26B-8, 51 et 27A-2-3 du rang C du Canton de Brassard
29-01-2020	GDG Aviation	Direction	Avis d'épandage aérien
29-01-2020	MRC	Directeur général	Consultation publique activité forestières
29-01-2020	Club de Golf	Maire -Directeur général	Tarification
31-01-2020	Ville de Sainte-Catherine	Maire	Présentation (Prix Créateur d'emplois).
03-02-2020	MRC	Directeur Général	Maire suppléant

5. <u>Période de questions</u>

6. *Greffe*

6.1. Adoption des procès-verbaux

5. <u>Trésorerie</u>

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0032-2020

Proposé par : Richard Gilbert Appuyé par : Gilles Sénécal

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

<i>5.1.1.</i>	Déboursés	175 903.84 \$
<i>5.1.2.</i>	Salaires	78 135.27 \$
<i>5.1.3.</i>	Paiement automatiques	196 387.54 \$
5.1.4.	Comptes à payer	125 676.01 \$

Représenté par les chèques # 19719 à # 19836.



5.2. Entretien vêtements de travail – Buanderie St-Michel

0033-2020

Proposé par : Gilles Sénécal Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de faire affaire avec la Buanderie St-Michel pour l'entretien hebdomadaire des vêtements de travail des travailleurs de la voirie et du garage municipal, pour un montant de 3.50 \$ chacun incluant la cueillette et la livraison avant taxes et d'affecter le compte g/l : 02 320 00 495.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Techno Diesel – Facture de réparation

0034-2020

Proposé par : Gilles Sénécal Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver la dépense de 4 752,15 \$, avant taxes, facturée par Techno Diesel pour la réparation de l'unité # 20 (camion à ordures) et d'attribuer la dépense au # g/l 02 320 00 640.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Compteurs d'eau – Offres de services

0035-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas atteint l'une des deux objectifs fixé par le ministère des affaires municipales et de l'habitation, en lien avec les stratégies municipales d'économie d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des affaires municipales et de l'habitation demande à la municipalité l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon de 20 immeubles résidentiels d'ici le 1^{er} septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour faire les visites des entrées d'eau pour l'installation des compteurs, soit :

- Compteurs d'eau du Québec au montant de 7 250 \$ plus taxes ;



Les compteurs Lecomte Ltée au montant de 3 340 \$ plus taxes ;

L'estimation est faite sur une durée de quatre jours, incluant le transport, repas et coucher.

Proposé par : Louis-David Coutu Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de donner le contrat d'inspection sur les immeubles non résidentiels (industries, commerces et institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon de 20 immeubles résidentiels, à la firme, Les compteurs Lecomte Ltée, pour un montant de 3 340 \$ plus taxes et d'appliquer la dépense au compte g/l 02 413 00 444.

Adopté à l'unanimité

5.5. Joève Dupuis – Mémoire

0036-2020

CONSIDÉRANT l'importance du projet minier Matawinie de NMG;

CONSIDÉRANT le dépôt de mémoires au BAPE le 20 février prochain;

Proposé par : Louis-David Coutu Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'octroyer le contrat de rédaction du mémoire à Joève Dupuis, au montant de 512 \$ plus taxes et d'appliquer la dépense au compte g/l 02 190 00 411.

Adopté à l'unanimité

5.6. Sécurité Civil – Service STRATJ

0037-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut se doter d'outils afin d'être bien préparée en matière de mesures d' ;

CONSIDÉRANT QUE des outils sont disponibles afin d'atteindre nos objectifs, faciliter nos interventions, réduire le stress et gagner en efficacité lors des mesures d'urgences;

Proposé par : Richard Gilbert Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'approuver l'achat d'un ensemble logistique destiné au centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) et l'application mobile destinées à



l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) au coût de 5 535 \$ plus taxes et d'appliquer la dépense au compte g/l 02 230 00 526.

Adopté à l'unanimité

5.7. Louis Lavoie excavation – Entretien hivernale de chemins

0038-2020

Proposé par : Richard Gilbert Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de donner le contrat de déneigement à Louis Lavoie excavation pour l'entretien hivernal du chemin Richard ainsi qu'une partie du chemin Ghislain, excluant le sablage et l'élargissement du chemin, au coût de 950 \$ plus taxes et d'attribuer la dépense au compte g/l 02 330 00 516.

Adopté à l'unanimité

5.8. Mobilier de bureau usagé – Mairie et caserne

0039-2020

CONSIDÉRANT l'opportunité de la municipalité, afin d'acquérir du mobilier de bureau à moindre coût ;

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'autoriser l'achat de mobilier de bureau usagé, au Centre financier Desjardins de la Haute-Matawinie, tel un bureau gestionnaire avec armoire, deux bureaux en U avec huche et deux classeurs/bureau, six bureaux simple (trois gauches et trois droits) avec commode et tiroir. Un meuble imprimante et une table conférence (quatre chaises) au coût de 2 720 \$ et d'appliquer la dépense au compte g/I 02 130 00 670.

Adopté à l'unanimité

5.9. JEHM – Demande d'aide financière

0040-2020

Proposé par : Louis-David Coutu Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à JEHM, afin de soutenir les projets entrepreneuriaux des jeunes entrepreneurs Haute-Matawinie et d'appliquer la dépense au compte g/I 02 702 93 970.

Adopté à l'unanimité



5.10. Club de golf St-Michel-des-Saints – Achat de billets

0041-2020

CONSIDÉRANT les sommes importantes injectées, à chaque année, afin d'offrir les meilleures conditions possibles pour augmenter l'achalandage ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite aider financièrement tout organisme dans le besoin ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut offrir des départs de golfs aux diverses activités communautaires ;

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'acheter 30 départs de golf au coût de 1 012 \$ et d'attribuer la dépense au compte g/l 02 702 92 970.

Adopté à l'unanimité

5.11. Main d'œuvre aqueduc et eaux usées – Offres de services

0042-2020

CONSIDÉRANT que l'employé au département de l'assainissement des eaux usées et au remplacement au réseau d'aqueduc est présentement en congé parental pour la période du 30 janvier au 3 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT les deux offres de services suivantes :

• Nordikeau : 2 360 \$ plus taxes/semaine

• Pierre Bertrand traitement de l'eau : 1 500 \$ plus taxes/semaine

Proposé par : Louis-David Coutu Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accorder le contrat de services à Pierre Bertrand traitement de l'eau pour la somme de 1 500 \$ plus taxes/semaine, du 30 janvier au 3 mai 2020 et d'affecter le compte g/l 02 413 00 444.

Adopté à l'unanimité

6- <u>Direction et Ressources humaines</u>

- 6.1. Rapport d'activités
- 6.2. Rapport des communications Agent de liaison NMG
- 6.3. Lucille Baril Fin d'emploi



0043-2020

ATTENDU que madame Lucille Baril, occupe un poste de préposée entretien ménager au sein de la municipalité depuis le 5 février 1997;

ATTENDU que madame Lucille Baril est en arrêt de travail depuis le 3 juin 2017;

ATTENDU que le 7 juin 2019, l'assureur a mis fin aux prestations d'invalidité;

ATTENDU que le 26 août 2019 ainsi que le 28 novembre 2019, le médecin traitant a émis des certificats médicaux en déterminant des limitations fonctionnelles permanentes à madame Lucille Baril;

ATTENDU que le 25 novembre 2019, une analyse ergonomique sommaire a été effectuée de l'emploi de préposée entretien ménager et qu'un rapport complémentaire a été émis le 11 décembre 2019;

ATTENDU que les conclusions du médecin et de l'ergonome sont à l'effet que l'emploi de préposée entretien ménager ne respecte pas les limitations fonctionnelles de madame Lucille Baril;

ATTENDU que des échanges entre les parties se sont tenus par la suite et qu'elles se sont entendues afin de régler à l'amiable et de façon définitive toutes les modalités relatives à l'emploi et à la fin d'emploi de madame Lucille Baril;

Proposé par : Louis-David Coutu Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- De procéder à la fin d'emploi, de façon administrative, de madame Lucille Baril, en date de la signature du reçu-quittance et transaction;
- De mandater Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier à signer ledit reçu-quittance et transaction.

Adopté à l'unanimité

7- <u>Urbanisme & Environnement</u>

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Matricule 7377-01-1436 – Demande de dérogation mineure

0044-2020



ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) ayant une superficie de 1394p² au lieu de 1200p², et ayant une superficie supérieure à celle de l'habitation (697 p²), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992 ;

ATTENDU QUE Les demandeurs avaient fait en septembre 2019 une demande qui concernait la construction d'un bâtiment accessoire (garage) ayant une superficie de 1760p² au lieu de 1200p², ayant une superficie supérieure à celle de l'habitation (697 p²) et que cette demande avait été refusée ;

CONSIDÉRANT QUE le garage aura 2 fois la superficie de l'habitation ;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs aurait pu construire 2 garages de 697p2;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs sont propriétaires des terrains voisins contigus ;

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 19 chemin Fernand (matricule 7377-01-1436), tel que recommandé par le CCU (02 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.3. Matricule 7071-14-5095 – Installation de 2 méga dômes

0045-2020

ATTENDU QUE Nouveau Monde Graphite désire installer 2 méga dômes à la propriété située au 600 chemin de la Forex (matricule 7071-14-5095) au site de l'usine de démonstration afin d'y entreposer du minerai ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation ;

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter le projet d'installation de 2 méga dômes à la propriété située au 600 chemin de la Forex (matricule 7071-14-5095) tel que recommandé par le CCU (04 CCU 2020).

7.4. Matricule 7171-18-8560 – Demande de dérogation mineure

0046-2020

ATTENDU QUE la demande concerne un garage attaché à une habitation construite à 8.99 mètres (29.49 pieds) de la limite de propriété avant au lieu de 9.12 mètres (29.92 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.



ATTENDU QUE la maison existante est située à 9.12m de la limite de propriété avant (chemin Roch) et en 2000, un garage attaché a été construit mais le garage s'est rapproché de la limite de propriété avant et est situé à 8.99 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la maison n'est pas parfaitement parallèle à la limite de propriété avant (elle est légèrement en angle);

CONSIDÉRANT QUE la problématique est mineure (13 centimètres);

CONSIDÉRANT QUE la situation ne nuit à personne ;

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation pour la propriété située au 600 chemin Roch (matricule 7171-18-8560) tel que recommandé par le CCU (05 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 7678-77-5876 – Demande de dérogation mineure

0047-2020

ATTENDU QUE la demande concerne une habitation construite à 22.89 mètres (75.10 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu de 25 mètres (82.02 pieds), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-1) du règlement sur les PIIA # 400-1998.

CONSIDÉRANT QUE la propriété ne touche pas à la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT la présence de roc au sous-sol ;

CONSIDÉRANT QU'il y a uniquement le coin de la propriété qui se trouve à l'extérieur de la zone prévue par l'arpenteur géomètre ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété n'est pas visible du lac.

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation pour la propriété située au 1941, chemin des Conifères (matricule 7678-77-5876).

De statuer que l'acceptation de la dérogation mineure pour le matricule 7678-77-5876 ne créera pas un précédent.

Adopté à l'unanimité

8- Avis de motion :



8.1. Annulation avis de motion – Règlement 652-2019 (Paintballs dans la zone Vb-5)

0048-2020

Proposé par : Louis-David Coutu Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que le conseil municipal annule l'avis de motion donné par M. Louis-David Coutu le 18 novembre 2019 pour l'adoption du règlement 652-2019 relatif aux paintballs dans la zone Vb-5.

Adopté à l'unanimité

8.2. Avis de motion – Règlement 652-2019

0049-2020

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 652-2019 et avis de la présentation du premier projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. François Dubeau, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement, relatif aux Paint Balls dans la zone Vb-5. M. François Dubeau demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du premier projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

8.3. Avis de motion – Règlement 658-2020 (Réparations réseau d'aqueduc)

0050-2020

M. Richard Gilbert donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 658-2020 et dépose également le projet de règlement 658-2020 en ce qui a trait aux réparations du réseau d'aqueduc.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Richard Gilbert, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement d'emprunt, relatif aux réparations d'aqueduc. M. Richard Gilbert demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

8.4. Avis de motion – Règlement 659-2020 modifie 618-2017 (Dépenses relatives au réseau d'égouts)

0051-2020

M. Louis-David Coutu donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 659-2020 qui modifie le règlement 618-201 et dépose le projet 659-2020 en ce qui a trait aux dépenses relatives au réseau d'égouts.



Avis de motion, est par les présentes données par M. Louis-Davis Coutu, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement de majoration d'emprunt relatif aux eaux usées. M. Louis-Davis Coutu demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

9- Adoption des règlements

9.1. Règlement 652-2019 (Paintballs zone Vb-5) – Abrogation résolution

0052-2020

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement 652-2019, adopté lors de la séance régulière du conseil du 18 novembre 2019, n'était pas conforme;

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'abroger la résolution 0346-2019 de la séance régulière du conseil du 18 novembre 2019 et d'adopter le premier projet de règlement 652-2019 modifié.

Adopté à l'unanimité

9.2. Règlement 620-2017 (Carrières)

0053-2020

Proposé par : Louis-David Coutu Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter le second projet de règlement 620-2017 relatifs aux carrières.

Adopté à l'unanimité

9.3. Règlement 653-2019 (Enseignes dans les zones Ce)

0057-2020

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'adopter le second projet de règlement 653-2019 relatifs aux enseignes dans les zones Ce.

Adopté à l'unanimité

9.4. Règlement 654-2019 (Regroupements de chalets en location)

0054-2020



Proposé par : Gilles Sénécal Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'adopter le second projet de règlement 654-2020 relatif aux regroupements de chalets en location.

Adopté à l'unanimité

10-Loisirs & Parcs

- 10.1. Dépôt rapport des activités
- 10.2. Pacte rural Mandat Maison Longpré

0055-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints souhaite faire l'aménagement du site extérieur « Maison Longpré » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire déposer une demande d'aide financière de 66 719.93 \$ au pacte rural, correspondant à 80 % du coût total du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à investir dans le projet une mise de fonds équivalant à 20 %;

Proposé par : Richard Gilbert Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu:

- **De** demander une aide financière de 66 719.93 \$, correspondant à 80 % du coût total du projet ;
- **De** confirmer la disponibilité de la somme de 16 679.98 \$, représentant 20 % du coût du projet ;
- **D'**autoriser M. Réjean Gouin, maire et M. Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier, à signer le protocole d'entente et tout autre document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

10.3. Pacte rural – Aménagement marina

0056-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se de Saint-Michel-des-Saints souhaite faire l'aménagement d'une marina en collaboration avec la SDPRM;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire déposer une demande d'aide financière de 16 029.07 \$ au pacte rural, correspondant à 80 % du coût total du projet ;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à investir dans le projet une mise de fonds équivalente à 20 %.

Proposé par : Gilles Sénécal Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- **De** demander une aide financière de 16 029.07 \$, correspondant à 80 % du coût total du projet ;
- **De** confirmer la disponibilité de la somme de 4 007.36 \$, représentant 20 % du coût du projet ;
- **D'**autoriser M. Réjean Gouin, maire et M. Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier, à signer le protocole d'entente et tous autres documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

11-Hygiène du Milieu

11.1 Écocentre – Territoires non organisés

0057-2020

ATTENDU QUE la municipalité en est venue à une entente avec la MRC de Matawinie afin de donner accès (services payants) à l'Écocentre municipal le 7 septembre 2020.

Proposé par : Richard Gilbert Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de mandater M. Sébastien Gariépy, directeur général / secrétaire trésorier et M. Réjean Gouin, maire, à signer l'entente de services ponctuels.

Adopté à l'unanimité

12-Travaux publics

- 12.1. Dépôt rapport des activités
- 12.2. Cédule mensuelle travaux 2020
- 12.3. MTQ Permis de voirie

0058-2020

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des transports ;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;



ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des transports ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leurs états originaux.

Proposé par : Gilles Sénécal Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la municipalité demande au ministère des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2020 et qu'elle autorise M. Philippe Bienvenue à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

Adopté à l'unanimité

12.4. Voirie Local – reddition de compte

0059-2020

ATTENDU QUE le ministère des transports demande une confirmation de fin de travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux soumis dans le sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ont été réalisé.

Proposé par : Louis-David Coutu Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que le conseil confirme la réalisation des travaux 2019 de réfections des chemins Lac de la Dame, Lamarche, Ferland et Matawin E. Ainsi que les chemins Beaudry, Martin et Ghislain au Ministère des transports, division Direction des aides aux municipalités, aux entreprises et aux individus.

Adopté à l'unanimité

13-Sécurité Publique

13.1. Formation pompier – Demande d'aide financière

0060-2020

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers



des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2020;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire ajouter 1 pompiers pour le programme Pompier 1 à la cohorte de l'année financière 2018-2019et de 2 pompiers pour le programme autopompe à la cohorte de l'année financière 2020-2021.

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par : Richard Gilbert Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers, dans le cadre du « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel », au ministère de la sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC.

Adopté à l'unanimité

13.2. PMU – Adoption

0061-2020

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;



ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;*

Proposé par : Richard Gilbert Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par la firme STRATJ soit adopté;

QUE Sébastien Gariépy, directeur général soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adopté à l'unanimité

14-Administration

14.1. JEHM - Occupation de la maison Longpré

0062-2020

Proposé par : Louis-David Coutu Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'autoriser JEHM à occuper les locaux de la maison Longpré, selon les conditions suivantes :

- Exclusivement pour la période estivale 2020 ;
- L'entretien du bâtiment demeure à leurs frais ;
- Aucun affichage ne respectant pas les règlements municipaux ;
- Aucun chapiteaux, kiosque ou autre n'est autorisé;

Adopté à l'unanimité



14.2. Nomination maire suppléant

0063-2020

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de nommer M. Pierre Tardif, conseiller # 2 en qualité de maire suppléant pour une période de 8 mois soit du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 31 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité

14.3. École St-Jean-Baptiste – Don bacs à composte

0064-2020

CONSIDÉRANT la demande d'obtenir trois bacs à composte par la classe de 5^{ième} année de l'école St-Jean-Baptiste;

Proposé par : Louis-David Coutu Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de donner trois bacs à composte aux élèves de 5^{ième} année de l'école St-Jean-Baptiste.

Adopté à l'unanimité

14.4. BAPE – Dépôt d'un mémoire

0065-2020

ATTENDU QUE le bureau d'audiences publiques sur l'environnement prévoit un mécanisme de dépôt des mémoires concernant le projet minier Matawinie ;

ATTENDU QUE les mémoires doivent être acheminés au BAPE avant le 20 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité déposera un mémoire afin de se positionner en ce qui a trait au projet minier Matawinie ;

Proposé par : Gilles Sénécal Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'autoriser M. Claude Benoit, directeur général et trésorier adjoint, à déposer et présenter un mémoire au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité



14.5. TECQ – Répartition 2019-2023

0066-2020

ATTENDU que lors de la séance du conseil tenue le 18 février 2019, le conseil municipal adoptait la résolution 0049-2019, autorisant le contenu et le dépôt de la programmation de travaux 2014-2018, révisée aux fins de qualifier des dépenses déjà effectuées dans les années 2014 à 2018 à la TECQ 2014-2018 afin de pouvoir libérer du financement de la TECQ 2019-2023 pour les dépenses de l'années 2019 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de compléter le dossier 2019-2024.

Proposé par : Louis-David Coutu Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de confirmer au ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à respecter la répartition établie par le MAMH pour le prochain TECQ 2019-2023 de la façon suivante : 80% pour les travaux de priorité 1,2 et 3; 20% pour les travaux de priorité 5.

Adopté à l'unanimité

- 15. Période de questions
- 16. <u>Levée de l'assemblée</u>

0067-2020

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Gilles Sénécal

La séance est levée à : 21 h 37

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin Sébastien Gariépy

Maire Directeur général / secrétaire trésorier

